

CALENDRIER ÉLECTORAL

Renouvellement des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université d'Angers

Vote électronique à distance

- | | |
|---|---|
| > Comité électoral consultatif :
validation de l'arrêté d'organisation de l'élection | Vendredi 17 décembre 2021 à 14h
Distanciel - Teams |
| > Diffusion de l'arrêté d'organisation de l'élection
Après signature par le président | Au plus vite si circonstances exceptionnelles |
| > Affichage des listes électorales
(20 jours au moins avant la date du scrutin : Art. D. 719-8 du code de l'éducation) | Mardi 11 janvier 2022 au plus tard |
| > Date limite pour le dépôt des listes de candidats | Lundi 17 janvier 2022 à 12h |
| > Comité électoral consultatif :
vérification de l'éligibilité des candidats | Mardi 18 janvier 2022 à 17h30
Salle Émeraude ou en distanciel (Teams) |
| > Affichage des listes définitives des candidats et des professions de foi
(affichage papier dans la composante et site internet) | Vendredi 21 janvier 2022 au plus tard |
| > Envoi de la notice détaillée et du code d'authentification | Vendredi 21 janvier 2022 |
| > Cérémonie de scellement et formation des membres du bureau de vote | Lundi 7 février 2022
Distanciel |
| > Élection | Du 8 février 2022 9h
au 9 février 2022 18h
A distance par voie électronique |
| > Dépouillement | Mercredi 9 février 2022 à partir de 18h
Distanciel, à l'issue du scrutin |
| > Comité électoral consultatif :
validation des procès-verbaux de dépouillement et des candidats élus. | Vendredi 11 février 2022 à 9h
Salle Émeraude ou en distanciel (Teams) |
| > Résultats
Le président de l'Université doit proclamer les résultats au plus tard 3 jours après le scrutin : Art. D. 719-37 du code de l'éducation | Vendredi 11 février 2022 au plus tard |